



Signataires : Souheil Sayegh, Patricia Bidaux, Claude Bocquet, Jean-Marc Guinchard, Sébastien Desfayes, Jacques Blondin, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc Forni, Xavier Magnin, Bertrand Buchs, Olivier Cerutti, Christina Meissner

Date de dépôt : 2 septembre 2022

Proposition de motion **pour un tarif « heures creuses » adapté aux ménages genevois**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’augmentation annoncée de 22% du prix de l’électricité par les SIG le 31.08.22 ;
- l’inflation généralisée qui touche tous les ménages genevois ;
- la diminution de leur pouvoir d’achat ;
- l’excellente santé financière des SIG et la qualité de leur gestion ;
- le constat que les heures creuses du prix de l’électricité des SIG ne comprennent pas la tranche de 17h00 à 22h00 le samedi et le dimanche ;
- que ces tranches horaires permettent les réunions familiales ou sociales, la préparation des repas ou les tâches ménagères (lessive, vaisselle, etc.),

invite le Conseil d’Etat

à demander aux SIG de fixer les heures creuses en fin de semaine du vendredi soir 22h00 au lundi matin 07h00 pour l’ensemble des ménages genevois.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Nul ne peut ignorer la crise énergétique et inflationniste que connaît la Suisse.

L'ensemble de la population, et plus particulièrement les personnes à revenu modeste, a vu son pouvoir d'achat fléchir.

Cette diminution se traduira assurément par une prudence légitime de nombreuses familles de ne pas s'évader en fin de semaine, obligeant ces familles à rester à la maison pour éviter des frais supplémentaires.

En fin de semaine, la tranche horaire de 17h00 à 22h00 permet la préparation de pâtisseries et du souper, la fin des tâches ménagères, les jeux des enfants,...

A Genève, cette année, le soleil se couchera le 23.09 à 19h30 et le 31.10 à 17h21. Ce qui fait qu'en fin de semaine, tous les ménages, même ceux équipés de cellules photovoltaïques, devront allumer pour cuisiner et vivre. Le tarif soi-disant différencié, devant encourager les ménages à consommer aux heures creuses, est ainsi cocasse :

A certaines heures, appelées heures pleines, les besoins en électricité sont très importants. En consommant, dans la mesure du possible, en dehors de ces plages horaires vous contribuez à diminuer les pointes de demande en énergie (SIG, page 8)¹.

Devons-nous, pour nous montrer bons élèves, cuisiner ou passer l'aspirateur après 22h00, et peut-être encore aller faire les courses le samedi entre 17h00 et 22h00 pour ne pas utiliser le réseau aux heures pleines ?

Ainsi, pour permettre aux ménages de ne pas voir leur facture encore plus élevée, cette motion demande tout simplement que le tarif « heures douces » soit ainsi appliqué du vendredi soir dès 22h00 au lundi 07h00.

¹ https://media.sig-ge.ch/documents/tarifs_reglements/electricite/tarifs/tarifs_electricite_tous_clients.pdf